

COMMUNE de BEAULIEU
Département de l'Isère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 17 Avril 2025

Nombre membres
En exercice 14
Présents 9
Votants 12

Date de la convocation : 11.04.2025

2025 - 013

L'An deux mil vingt-cinq le dix-sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Beaulieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Didier CORVEY-BIRON, Maire.

Présents : Mmes et Mrs Didier CORVEY-BIRON, Jean-Noël MANDIER, René BAYLE, David GRAND, Marie-Sophie BARBIER, Régis LACROIX, Benjamin CHABERT, Nathalie DECTOT, Vincent CAILLAT

Absents : Mmes et Mrs Annie BERECHÉ, Valérie DROUVIN, Laure ALBERTIN, Mickaël GRAS, Guillaume CROIZAT

Procuration : Annie BERECHÉ donne procuration à Didier CORVEY-BIRON
Valérie DROUVIN donne procuration à Marie-Sophie BARBIER
Guillaume CROIZAT donne procuration à Benjamin CHABERT

A été nommée secrétaire : Régis LACROIX

Délibération pour le passage d'un agent contractuel en CDI

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'un de nos agents occupe les fonctions d'ATSEM depuis plus de 6 ans maintenant, sur un poste permanent d'Adjoint d'Animation à temps non-complet.

En tant que commune de moins de 1000 habitants, la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 prévoit qu'au terme du renouvellement pendant six années des contrats conclus sur le fondement de l'article 3-3, seul un CDI peut être proposé à l'agent.

Considérant que Mme Véronique GERBERT-GENTHON remplit toutes les conditions pour prétendre à un Contrat à Durée Indéterminée et que cela serait à son avantage puisque celui-ci lui permettrait de pouvoir être annualisé et d'adhérer ainsi aux mutuelles santé et prévoyance proposée (non disponible en contrat court), mais également de faire valoir ses droits à la prime RIFSEEP, il est proposé au conseil municipal de renouveler son contrat en ce sens.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité et demande à M. Le Maire de prendre tous les actes nécessaires au placement de Mme Véronique GERBERT-GENTHON en CDI à compter du 28 Août 2025.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,

M. Didier CORVEY-BIRON,
Maire

